Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers.

Présents : Cécile CURTET, David BALME, Philippe BERNARD, Joël BRAISAZ, Valérie CAZAUX, Raymond CONTARD, Émilie DAVID-CAVAZ, François DIAZ, Marianne FOUILLÉ, Laetitia GAUDE, Thierry LE FORESTIER, Denis METZGER, Jean-Claude MICHAUD, Marie-Françoise ORTHOLAND, Célia SCORDEL, Mylène SIBILLE, Sylvain VALLON, Giancarlo VISCI.
Absents ayant donné pouvoir : Gisèle LAYDEVANT (Pouvoir donné à Denis METZGER).

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Valérie CAZAUX est nommée secrétaire de séance.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

Lecture de l'ordre du jour

1. RENDU COMPTE des décisions du Maire
2. REPONSES AUX QUESTIONS séance du 14 novembre 2024
3. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du PV de séance du 14 novembre 2024
4. PETITE ENFANCE : Renouvellement de la convention d'analyse de la pratique
5. ADMINISTRATION GENERALE : Mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS)
6. ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un délégué au Parc naturel régional du Vercors (PNRV)
7. FINANCES : Budget de la ZC des Tapaux – Amortissement des investissements 2024
8. CULTURE : Convention d'organisation des expositions dans les locaux communaux
9. CULTURE : Convention avec la société Recyclivre pour le désherbage des documents de la bibliothèque municipale

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

10. CULTURE : Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque
11. JEUNESSE : Définition des projets pédagogiques et tarifs des séjours d'été 2025
12. JEUNESSE : Modification du règlement intérieur du périscolaire

Informations diverses

1) **Rendu compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attribution au maire :**
2) Décision budgétaire Modificative n°2 (BP) : En dépenses d'investissement, diminution de 10 680 € à l'article 2151 (réseaux de voirie) et augmentation de 10 680 € à l'article 203 (études) pour la prise en charge de l'étude de faisabilité de la bibliothèque.
3) Décision budgétaire Modificative n°3 (BP) : En dépenses d'investissement, diminution de 1 600 € à l'article 231 (Immobilisations en cours) et augmentation de 1 370 € à l'article 2184 (Mobilier) et augmentation de 230 € à l'article 2152 (Installations de voirie). Cela permet l'acquisition de mobilier pour le multi-accueil et la réparation de la barrière du chemin du Rocher de la Bourgeoise.
4) Décision modificative n°2 (Tapaux) : En dépenses de fonctionnement, diminution de 3 382.15 € au chapitre 022 (dépenses imprévues) et augmentation de 3 382.15 € à l'article 66112 (Intérêts) pour le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE).
5) Bon de commande pour les repas du Multiaccueil, auprès du traiteur Guillaud, pour l'année 2025 ;
6) Demandes de subventions auprès du Fonds vert et du Département pour une reprise éventuelle de l'éclairage public ;
7) Demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition du Système Informatique de Gestion des Bibliothèques (SIGB), en lien avec le projet de réseau intercommunal des médiathèques d'Uriol ;
8) Engagement de l'entreprise PELISSARD pour la réalisation du merlon du Brigagier ;
9) Signatures de 3 contrats de travail au service jeunesse (Adjoint au périscolaire et responsable extrascolaire, Responsable du périscolaire, Responsable du service jeunesse) et un contrat de travail au multi-accueil (adjoint technique) ;

Monsieur François DIAZ demande pourquoi les ICNE sont mis seulement maintenant au gout du jour alors que jusqu'à présent ils n'apparaissaient pas. Madame le Maire répond que cette pratique a été revue à la demande de la Trésorerie Principale. Monsieur François DIAZ remarque donc que ce chiffrage aurait dû apparaître au Budget primitif 2024, ce que confirme Madame Le Maire.
Monsieur François DIAZ souhaiterait avoir des précisions sur la Subvention du Fonds Vert liée à une « reprise éventuelle » de l'éclairage public. Il demande quels sont les travaux qui seront effectués et qui seront éligibles au Fonds Vert. Madame le Maire indique que ce Fonds

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

Vert viendra financer le remplacement des « Lampadaires ballons », interdits depuis janvier 2025, et la mise aux normes des armoires électriques. Monsieur DIAZ indique que le Fonds Vert concernant ces projets s'élève à 20% et souhaiterait obtenir les devis (fournis par la Métropole) correspondants à cette demande de subventions.
Monsieur François DIAZ demande, concernant les signatures de contrats aux Service Jeunesse et Multiaccueil, s'il s'agit de CDD ou de CDI. Madame Le Maire indique qu'il s'agit nécessairement de CDD. Monsieur François DIAZ estime que les CDD précaires sont encore nombreux et que la Cour Régionale des Comptes avait souligné ce point. Il demande pourquoi ne pas pérenniser ces emplois. Madame Valérie CAZAUX indique qu'il ne s'agit pas de postes complémentaires mais de remplacements de personnes dont certaines ne partent pas définitivement. D'autres agents recrutés n'étant pas titulaires de la fonction publique, il n'est pas possible de les recruter sur un CDI mais une réflexion sera à mener sur des titularisations. La commune essaie de procéder à une ou deux titularisations par an.

2) Réponse aux questions de la séance du 14 novembre 2024 :

- Contrat du Cabinet d'architectes DOMINO envoyé par mail entre les deux séances.
- Demande de contrats pour le projet de Microcrèche. Monsieur Philippe BERNARD souhaiterait obtenir les 3 devis (Un pour l'étude et deux pour la maçonnerie). Monsieur Philippe BERNARD demande donc confirmation qu'aucun denier public n'a été dépensé dans les études. Madame Le Maire indique que non.
- Impact financier de la participation employeur à la Prévoyance des agents : Il y avait 3 adhérents à 1€ de participation employeur en 2024 (soit 36 €/an) contre 9 adhérents à 11 € de participation employeur en 2025 (soit 1 188 €/an). Monsieur Philippe BERNARD souhaiterait également connaître la position de la collectivité sur les futurs obligations employeur sur la prévoyance et la santé. Madame Le Maire indique qu'elle se renseignera. Monsieur Philippe BERNARD précise que cela est important notamment pour les éventuels arrêts longue maladie des agents.
- Incompréhension concernant la célébration d'un mariage en début de Mandat. Monsieur François DIAZ et Monsieur Raymond CONTARD ont une divergence de version concernant les modalités de cette célébration.

3) ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation du procès-verbal de séance du 14 novembre 2024

Monsieur François DIAZ souhaiterait savoir quelles commissions ont été mises en place par Madame Le Maire depuis le début du Mandat. Réponse aucune.
Monsieur François DIAZ souhaiterait revenir sur les échanges concernant le Villarey. 2500 m² d'espaces verts seront rétrocédés à la commune mais les éléments transférés vont bien au-delà (terrains nus, certaines voiries, parkings, noues, zones de rétention des eaux pluviales) avec toutes les dépenses liées à leur entretien. Le conseil convient que ce transfert n'est pas anodin pour les finances et la charge de travail des agents de la commune. Monsieur François DIAZ souhaiterait savoir qui suit le chantier. Il demande si un PC modificatif a été déposé pour les deux bassins de collecte des eaux pluviales et que si cela n'est pas le cas, cela met en évidence la nécessité de mieux suivre ces travaux. Madame le Maire approuve cette

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

remarque et indique avoir commencé à participer aux réunions de chantiers. Monsieur François DIAZ estime également que les noues sont actuellement sous-dimensionnées pour gérer efficacement l'écoulement des eaux pluviales. Monsieur Philippe BERNARD déplore que la commune n'ait pas négocié avec le promoteur pour rénover l'air de jeu et le citystade à proximité immédiate du Villarey.

- Vote

Pour : 18 : C. CURTET, D. BALME, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI, P. BERNARD, C. SCORDEL
Contre : 0
Abstention : 1 : F. DIAZ

4) PETITE ENFANCE : Renouvellement de la convention d'analyse de la pratique

Les responsables d'établissement sont dans l'obligation chaque année d'organiser des séances d'analyse de la pratique avec une psychologue. Il est proposé de resigner la convention entre la commune et la psychologue qui est intervenue en 2024 car cette dernière apportait entière satisfaction. Madame Mylène SIBILLE précise qu'une séance a déjà eu lieu le 20 janvier malgré une délibération le 28 janvier.

Monsieur François DIAZ remarque que le projet de convention date du 13/11/2024 et que celui-ci fait l'objet d'une délibération seulement le 28/01/2025. Il indique également qu'il souhaiterait voir remplacé le signataire « Responsable de la mairie » par « Maire ».

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

5) ADMINISTRATION GENERALE : Mise à jour du Plan communal de Sauvegarde

Madame le Maire rappelle que cette délibération avait été reportée, à la suite d'une remarque de Monsieur Jean-Claude MICHAUD, lors de la séance précédente. Madame le Maire rappelle les risques majeurs présents sur la commune de Saint-Paul de Varces (Chutes de blocs, sismiques, crues de torrents, feux de forêts, ruissellements sur versants et avalanches). Madame Le Maire indique également que contrairement à ce qui avait été dit la séance précédente, comme quoi cela faisait 11 ans que la commune n'avait pas approuvé de PCS, il y avait quand même eu une mise à jour en 2018.
La liste des bénévoles de la Réserve communale est jointe à la délibération et le DICRIM est en cours d'élaboration mais l'ancienne version demeure valable.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

Monsieur François DIAZ : indique que le DICRIM qu'il avait réalisé avec l'équipe majoritaire de l'époque listait bien plus de risques que ceux cités dans la délibération du jour (transport de matières dangereuses, canicule, pollution de l'eau potable, pandémie, chute de câbles électriques, risques technologiques). Monsieur Joël BRAISAZ indique que les risques cités ce jour sont les risques majeurs naturels. Monsieur François DIAZ estime qu'il ne faut pas éluder certains risques dans un PCS comme les pandémies, canicules, pollutions d'eau potable ou risques industriels. Madame le Maire précise que ces risques seront mentionnés dans le futur DICRIM. Monsieur François DIAZ souhaite revenir sur la notion de « collectivité de Montagne », indiquée dans la délibération, car la collectivité n'a jamais été officiellement classée comme commune de montagne au niveau de l'Etat. Monsieur François DIAZ conteste la mise à jour effective du PCS, en 2018, en s'appuyant sur des PV de conseil municipal et rappelle que cette mise à jour était conseillée par la Cour Régionale des Comptes.
Monsieur Philippe BERNARD souhaite que Madame le Maire intervienne au titre de son pouvoir de police pour faire respecter les limitations de vitesse, notamment par les engins de chantier. Madame le Maire indique intervenir systématiquement, dès lors qu'elle a connaissance de tels débordements.
Monsieur Jean-Claude MICHAUD indique que certaines constructions sur la commune sont illégales depuis plusieurs années. Madame le Maire précise que certains recours ont été classés sans suite et que d'autres sont toujours en cours.
Monsieur François DIAZ demande que soient réalisés plusieurs devis lors de certaines réalisations graphiques. Madame Valérie CAZAUX précise que le document sera réalisé en interne.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, M. SIBILLE, S. VALLON, G-C. VISCI, P. BERNARD, F. DIAZ, J-C. MICHAUD, C. SCORDEL
Contre :
Abstention :

6) ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un délégué au Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV)

Madame Le Maire propose Monsieur David BALME comme titulaire et Madame Valérie CAZAUX comme suppléante.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

7) FINANCES : ZC des Tapaux : Amortissements des investissements 2024

Monsieur Gian-Carlo VISCI rappelle qu'en 2024 le moteur de la porte du Vival avait été remplacé pour un montant de 2 804,90 € et que ceux-ci doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans selon les préconisations comptables.

Monsieur François DIAZ demande pourquoi ce moteur est amorti alors que des investissements antérieurs ne l'ont pas été pour des sommes nettement plus conséquentes. Cela a été fait à la demande de la trésorerie publique mais les précisions seront apportées à la prochaine séance.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

8) CULTURE : Convention d'organisation des expositions dans les locaux communaux

Madame Marianne FOUILLE indique que la convention a pour objectif de définir les conditions de participation et d'organisation entre la municipalité et les artistes.

Monsieur François DIAZ souhaiterait que « Le Maire » soit indiqué à l'endroit des signatures de la convention.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

9) CULTURE : Convention avec la société Recyclivre pour le désherbage des documents de la bibliothèque municipale

Madame Marianne FOUILLE précise que la présente convention intervient dans un but de renouvellement des collections en alternative à la destruction des ouvrages qui n'auraient pas trouvé preneurs. La société Recyclivre procède à la vente de ces ouvrages et reverse une partie des revenus de celle-ci à l'Association ULISSE Grenoble Solidarité. Il convient d'ailleurs de revoir l'orthographe du nom de l'association indiqué dans le projet de convention « ULYSSE » qui s'écrit pourtant bien avec un « I ».

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

Monsieur François DIAZ demande si cette société était connue de la Mairie. Madame Marianne FOUILLE répond que celle-ci a été proposée par la référente médiathèque départementale.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

10) CULTURE : Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque

Madame Marianne FOUILLE propose une modification du règlement intérieur principalement liée à la mise en place du réseau des médiathèques d'Uriol. La bibliothèque devient gratuite pour tous conformément à la convention établie entre les bibliothèques du réseau.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

11) JEUNESSE : Définition des projets pédagogiques et tarifs des séjours d'été 2025

Madame Valérie CAZAUX indique que, chaque été, deux séjours sont organisés par la commune (Oxalis et local des jeunes). L'Oxalis (CE2, CM1, CM2) partira dans le Vercors avec un projet pédagogique indexé. Le Local des jeunes partira à Sanary-sur-Mer avec un projet pédagogique associé.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

Saint-Paul de Varces

12) JEUNESSE : Modification du règlement intérieur périscolaire et extrascolaire

Cette modification se fait à la demande des parents d'élèves pour harmoniser les délais d'inscriptions et de désinscriptions. Ces délais sont prévus P4 du règlement annexé.

Monsieur Philippe BERNARD demande quel est le taux d'occupation du périscolaire. Madame Valérie CAZAUX répond que le matin les capacités d'accueil sont larges, le midi n'est pas règlementairement limité et le soir est tendu notamment sur la première demi-heure. Certains soirs, entre 6 et 9 familles ne peuvent pas être accueillies. Cela est principalement lié à un manque d'espace.

Monsieur François DIAZ fait remarquer qu'il y a un souci d'adéquation entre le présent règlement intérieur et le règlement intérieur de l'école. Il serait intéressant d'harmoniser les horaires de prise en charge par le périscolaire, notamment à 11H30.

- Vote

Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI
Contre : 0
Abstention : 0

13) Informations diverses :

- Dette du PNRV. La commune devrait être redevable de cette dette. La commune a déjà payé les participations pour les années 2021, 2022 et 2023. Les années antérieures seraient sous le coup d'une prescription quadriennale mais la trésorerie publique n'est pas en mesure de fournir une réponse claire et définitive.
- Calendrier des prochains conseils municipaux : 8 avril, 24 juin, 16 septembre, 2 décembre.
- Résidence artistique sur la commune pour une semaine à partir du 27/01.

Informations apportées par Monsieur Philippe BERNARD :

- Plusieurs demandes ont été formulées le 27/01, lors d'un entretien avec Madame le Maire, afin d'établir une relation de travail entre les deux groupes du conseil municipal. Celles-ci ont ensuite été transmises à l'ensemble du conseil municipal.
- Lors de l'entretien du 27/01, Madame le Maire avait dit que la volonté de la Municipalité était d'honorer sa dette de 65 000 € au PNRV (sous réserve d'une faisabilité légale), ce qui est confirmé ce jour.
- Un travail de révision des listes électorales a été entamé par la commission de contrôle des listes électorales. Un rétrocalendrier de nettoyage des listes électorales, basé

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 038-213804362-20250408-PV_20250128-DE

sur une note du directeur général des services, sera proposé prochainement. 3 phases sont envisagées :
  - Contacter les électeurs qui n'ont pas reçu ni récupéré leurs cartes électorales,
  - Contacter les électeurs de plus de 26 ans qui sont toujours rattachés chez leurs parents,
  - Contacter les électeurs présents sur des listes complémentaires construites par les deux groupes du conseil.
- Certaines personnes au sein d'une même fratrie s'étaient retrouvées à voter dans des bureaux de vote distincts. Il est demandé de modifier cet élément et de tendre à rééquilibrer le nombre d'électeurs par bureau de vote. Il faudrait prendre une délibération pour redéfinir et clarifier officiellement la situation des bureaux de vote. Madame le Maire indique que la grande salle du Ruban sera désignée comme 2ème bureau de vote officiel.

Question de Monsieur François DIAZ qui demande où en est le projet de la place de l'église. Madame le Maire précise que celui-ci n'a pas avancé.

Monsieur François DIAZ demande l'état d'avancement des travaux de l'école. Madame Valérie CAZAUX indique qu'un audit énergétique a été réalisé par l'ALEC mais que le technicien, ayant connu un accident sérieux, n'est pas en mesure de finaliser l'étude à ce jour.

Monsieur François DIAZ demande que lui soient transmis l'état des Restes à réaliser et les grands livres comptables.

Monsieur Jean-Claude MICHAUD demande l'état d'avancement des poursuites pour les admissions en non-valeur. Madame Marianne FOUILLE précise que certains montants d'impayés s'expliquent, pour le marché du mercredi, et que ces sommes vont leur être réclamées aux anciens exposants.

Monsieur Jean-Claude MICHAUD demande quelles sont les entreprises consultées pour les travaux du Brigagier (autres que PELISSARD qui a été retenue). Monsieur Joël BRAISAZ répond que le RTM a mené la consultation et que parmi les retours figuraient CONVERSO, BALCON EST, et une quatrième entreprise.

Monsieur François DIAZ souhaite insister sur la nécessité d'avoir une personne assermentée (placier) pour la gestion du marché du mercredi. La situation n'est pas régularisée à ce jour.

Monsieur François DIAZ indique que le règlement intérieur du conseil municipal devra être voté lors de la prochaine séance et qu'il souhaiterait que soit ouverte la possibilité de bénéficier des documents papiers et que ceux-ci lui soient mis à disposition en mairie. Madame Le Maire accepte la demande et le règlement intérieur du conseil municipal sera modifié en ce sens lors du prochain conseil municipal.

Séance clôturée à 21h21.